

dans le Canton du Valais
dès octobre 2021

Il n'est pas possible d'entrer en matière sur des demandes relatives à des travaux déjà commencés ou terminés.

Première installation de distribution hydraulique

10'000.- Fr. (HI)
50.- Fr./m² (HC)

Chauffage à bois avec réservoir journalier et circuit hydraulique (M-02)

5000.- Fr. par installation

Réseau de chaleur à distance (M-18)

15.- Fr./m² production
7.- Fr./m² distribution

Raccordement à un chauffage à distance (M-07)

4000.- Fr. + 9.- Fr./m²

Chauffage à bois, P ≤ 70 kW (M-03)

9000.- Fr. (HI)
4000.- Fr. + 35.- Fr./m² (HC)

Chauffage à bois, P > 70 kW (M-04)

Jusqu'à 500 kW : 35.- Fr./m²
Dès 500 kW : 80 000.- + 27.- Fr./m²

Isolation thermique du toit (M-01)

70.- Fr./m²
Bâtiment chauffé construit avant 2000.

Capteurs solaires thermiques (M-08)

1200.- + 650.- Fr./kW

Isolation thermique des façades (M-01)

70.- Fr./m²
Bâtiment chauffé construit avant 2000.

Amélioration de la classe CECB (M-10)

120.- à 320.- Fr./m² (HI et HC)
75.- à 220.- Fr./m² (Autres)

Le CECB Plus est indirectement soutenu par les taux de subventions élevés des mesures de promotion cantonales.

Pompes à chaleur (M-05)

9000.- Fr. (HI)
45.- Fr./m² (HC)

Pompes à chaleur (M-06)

13'000.- Fr. (HI)
65.- Fr./m² (HC)

Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

150.- Fr./m²

Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

150.- Fr./m²

HI : habitat individuel

HC : habitat collectif | autres catégories de construction